



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026

Membres en
exercice : 15
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ROUDET Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme ROUDET, Philippe BESSIOUD, Pascale MAUREL, Didier DARASSE, Laetitia MARIN, Corinne SIE, Christophe VERP, Julien VAGLIENTI.

Représentés : Angélique NERIN représentée par Jérôme ROUDET, Aude BIBERSON représentée par Didier DARASSE

Absents : Pascale BESOMBES, Frédéric FONTAINE, Emilie CIANCIO, Jean-Jacques SOULAYRAC, Nadine PINEL.

Secrétaire de séance : Corinne SIE

**Objet : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS
SENATORIALES • DE 2026-053**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'instruction relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales ;

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur DARASSE Didier, Monsieur BESSIOUD Philippe, Madame MARIN Laetitia et Monsieur VAGLIENTI Julien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Liste déposée et enregistrée :

- Liste « Ensemble pour les intérêts de Damiatte » : M ROUDET Jérôme, Mme NERIN Angélique, M BESSIOUD Philippe, Mme MARIN Laetitia, M VAGLIENTI Julien, Mme CIANCIO Emilie.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales qui se tiendront le 27 septembre 2026.

Il indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Election des délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 10
- A obtenu : 10 voix la liste « Ensemble pour les intérêts de Damiatte »

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
liste « Ensemble pour les intérêts de Damiatte » : 3 sièges

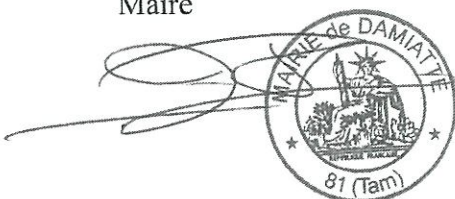
Election des délégués suppléants :

- Nombre de bulletins : 10
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 10
- A obtenu : 3 voix la liste « Ensemble pour les intérêts de Damiatte »

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
liste « Ensemble pour les intérêts de Damiatte » : 3 sièges

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Jérôme ROUDET
Maire



Corinne SIE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

SLO

ID : 081-218100782-20260605-DE_053_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.